



CERTIFICAT DE  
SPÉCIALISATION

# CONSTRUCTIONS PAYSAGÈRES



**FORMATION RÉMUNÉRÉE SUR 1 AN**

**APPRENTISSAGE**

**CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION**



**MFU RENNES-SAINT GRÉGOIRE**

12 Les Rabinardières

35760 SAINT GRÉGOIRE

Tél: 02 23 25 01 66

[mfr.urbaine.st-gregoire@mfr.asso.fr](mailto:mfr.urbaine.st-gregoire@mfr.asso.fr)

[www.mfu-rennes-stgregoire.fr](http://www.mfu-rennes-stgregoire.fr)



**L'ouvrier paysagiste qualifié est spécialisé dans la conduite de chantier pour les constructions paysagères.**

## Objectifs de la formation

La formation permet de valider le Certificat de Spécialisation Constructions Paysagères avec le passage de 4 unités capitalisables et de développer des compétences professionnelles :

- élaboration et étude du cahier des charges
- conception d'aménagements paysagers
- organisation du chantier
- réalisation des travaux préparatoires aux constructions paysagères : travaux de terrassement et travaux de VRD
- taille de pierre
- réalisation de travaux de constructions paysagères : élévation de murets en parpaings et en pierres, enduits, pavage-dallage,
- aménagement de menuiseries paysagères; terrasse, pergolas, escalier
- réalisation de pièces d'eau, de systèmes d'arrosage
- réalisation de système d'éclairage

La MFU est habilitée à faire passer les épreuves en unités capitalisables.



## Public concerné

Etre titulaire du Bac pro Aménagements paysagers, du Brevet Professionnel Travaux Paysagers, du BTS Aménagements Paysagers ou d'un titre homologué dans le paysage ou détenteur de 3 ans d'expérience en paysage

Formation accessible aux personnes en situation de handicap après positionnement.

## Durée de la formation

1 an : 16 semaines au CFA, soit 560 heures



## Les + de la formation:

- 100% de réussite à l'examen lors des 10 dernières années
- des chantiers-école
- un plateau technique dédié au métier
- participation aux concours (Olympiades des métiers, Meilleur Apprenti de France)
- insertion professionnelle